

Note technique « Agriculture de conservation » rédigée à l'occasion de la sortie officielle du label « Au cœur des Sols »¹ le 25 février 2020

L'agriculture de conservation au secours du glyphosate

L'agriculture de conservation a le vent en poupe.

Rappelons qu'il s'agit d'un mode de production qui repose sur trois piliers :

- perturbation minimale du sol,
- couverture dite « permanente » du sol,
- rotations.

Elle est pratiquée un peu partout dans le monde sur 120 millions d'hectares, notamment au Brésil et en Argentine sur de grandes exploitations utilisant du glyphosate. Elle reste très minoritaire en France mais fait de plus en plus parler d'elle. Son objectif affiché est d'améliorer les sols.

Son talon d'Achille est de n'être possible, dans la plupart des cas, qu'avec l'utilisation de glyphosate, la limitation du développement des mauvaises herbes étant une des raisons d'être du travail du sol.

Le raisonnement des défenseurs de ce mode de production est le suivant : les avantages de l'agriculture de conservation seraient si considérables – amélioration de l'activité biologique et de la fertilité du sol, stockage de carbone, économie du carburant nécessaire au labour, limitation de l'érosion – qu'ils font plus que compenser les « minimes » inconvénients de l'augmentation des traitements au glyphosate et du maintien de l'usage des autres pesticides.

Bien que ses promoteurs s'en défendent, l'objectif prioritaire de cette soudaine sollicitude pour les vers de terre et autres habitants du sol semble être actuellement d'empêcher une interdiction totale du glyphosate. Ce qui explique que l'on trouve parmi les membres de l'Institut d'Agriculture Durable (IAD), un des porte-parole de ce mouvement, les firmes Bayer et Syngenta².

Un autre objectif, jamais mis en avant mais qui ressort clairement des déclarations des promoteurs de cette agriculture (IAD, APAD, « Pour une agriculture du vivant »...), est de se présenter en alternative supérieure à l'agriculture biologique sans oublier de tout faire, au passage, pour la décrédibiliser.

Une manœuvre habile et en passe de réussir puisque **le ministre de l'agriculture s'est récemment prononcé en faveur d'une dérogation à la future interdiction du glyphosate pour les agriculteurs pratiquant l'agriculture de conservation**³.

¹ <http://www.aucoeurdessols.fr/qui-sommes-nous>

² <https://agridurable.top/homepage-extended/a-propos-de-liad/#>

³ Matinale LCI 21 Février 2020

Parmi les avantages de l'agriculture de conservation, ses partisans mettent en avant la séquestration de carbone dans le sol, donc une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'objectif « 4 pour 1000 ».

En réalité, comme de nombreuses données scientifiques l'ont démontré (la dernière en date étant celle de l'INRA de juillet 2019 « stocker du carbone dans les sols français »⁴), la séquestration de carbone est insignifiante lorsqu'on considère la totalité du profil du sol. Quant à l'impact sur la vie de ce dernier, il est incontestablement très supérieur à celui de l'agriculture conventionnelle avec labour profond, mais peu différent de celui d'une agriculture biologique – qui elle ne pollue pas la pédofaune avec des pesticides, même si l'on doit signaler ici un bémol par rapport aux effets délétères de l'excès de cuivre sur les vers de terre.

Par ailleurs, des études scientifiques ont également montré (cf rapport ministériel « **évaluation des impacts environnementaux des techniques culturales sans labour en France** »⁵) qu'il n'y avait pas d'impact positif des techniques culturales sans labour en termes de diminution de l'usage des pesticides, ni en termes de pollution de l'eau. Le seul intérêt net identifié dans cette étude est une diminution de la consommation de fuel et du temps de travail, ce qui favorise le déploiement de cette agriculture majoritairement sur des exploitations de grande taille. Une tendance qui va malheureusement de pair avec l'agrandissement des exploitations et la dévitalisation des territoires ruraux par diminution des besoins en main d'œuvre.

Ce n'est donc aucunement une agriculture « régénérative ».

Le seul avantage de cette forme d'agriculture est la limitation de l'érosion, objectif qui peut être atteint tout aussi efficacement par l'AB avec des couverts végétaux et des techniques culturales superficielles.

Alors une question se pose : pourquoi l'agriculture de conservation dénigre-t-elle l'agriculture biologique, alors qu'elle lui emprunte sa focalisation pionnière sur la vie du sol ? Et alors que les organisations d'agriculture biologique s'intéressent à la minimisation du travail du sol depuis fort longtemps et l'appliquent avec succès tout en évitant les herbicides et la pollution qu'ils entraînent ?

Pourquoi l'agriculture de conservation se promeut-elle comme supérieure à l'AB ? Tout simplement parce que les firmes chimiques qui soutiennent l'agriculture de conservation ont intérêt à son développement et au frein de celui de la seule forme d'agriculture qui renonce aux pesticides (polluants) et aux autres intrants de synthèse (fortement émetteurs de GES, polluants des masses d'eau...) : l'agriculture biologique.

Par ailleurs, on trouve aussi, parmi les membres de l'Institut d'Agriculture Durable, la firme OCI Nitrogen, un des deux principaux fabricants d'engrais azotés chimiques en Europe, soucieuse elle aussi de sauvegarder ses marchés. Or en agriculture de conservation – sauf augmentation significative de la part

⁴ <https://inra-dam-front-resources-cdn.wedia-group.com/ressources/afile/483943-d48a0-resource-etude-4-pour-1000-resume-en-francais-pdf.pdf>

⁵ https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/51256_partie_2_synthese.pdf

des légumineuses dans la rotation – les apports d’engrais azotés sont aussi importants qu’en agriculture conventionnelle. Il serait même question d’en ajouter sur les couverts végétaux intercalaires ! Rappelons à cette occasion que l’excès d’azote, fruit d’un usage immodéré des engrais azotés de synthèse, est un problème sanitaire et environnemental majeur (algues vertes, production de GES par N₂O, bilan carbone très défavorable car fabrication uniquement à base d’énergie fossile, diminution de la résistance des plantes aux ravageurs, pollution de l’eau par les nitrates et de l’air par l’ammoniac...).

Nous souhaitons donc que l’attention soit portée de ne pas créer une n-ième confusion dans l’esprit des citoyens et des décideurs : **l’agriculture de conservation conventionnelle préserve d’abord et avant tout l’économie agro-industrielle**. Elle continue à polluer les sols et les aliments. Elle ne séquestre pas de carbone. Elle n’utilise pas moins de pesticides que l’agriculture conventionnelle classique et ne se fixe aucun cadre ni obligation sur ce point. Elle ne crée pas d’emploi et a plutôt tendance à en détruire. Elle a par contre une réelle capacité à communiquer sur ses supposées vertus et est fort bien financée vu les intérêts économiques en jeu. Elle trouve logiquement des échos très favorables dans des milieux qui n’ont pas intérêt à un véritable changement en profondeur, ou qui sont alléchés par ce miroir aux alouettes et ne saisissent pas qui tirent les ficelles.

Pour finir, et sur le seul paramètre positif, celui de la gestion de l’érosion, elle ne stabilise pas mieux les sols que l’agriculture biologique avec couverts végétaux et techniques superficielles.

Un sol heureux est un sol qui n’a pas reçu de poison. Tout comme une plante, un ver de terre, un consommateur, un riverain de parcelle agricole et même un agriculteur. N’oublions pas les bases !

L’agriculture de conservation conventionnelle régénère... les marges de l’agro-industrie grâce au green-washing. Et préserve...le glyphosate !

Commission Agriculture et Ruralité d’EELV